

**Intervention de la France**  
**Mardi 9 mai, CDD 14, session sur le secteur privé**  
**Denys Gauer, ambassadeur pour l'environnement**

Mr le président,

En écoutant les intéressantes présentations faites, et en particulier celles relatives aux réalisations de Dupont, je m'interroge sur le rôle respectif des entreprises d'un côté, des pouvoirs publics et du cadre réglementaire de l'autre.

Je comprends très bien que les entreprises puissent se fixer d'elles mêmes des objectifs en termes de réduction d'émissions polluantes ou d'introduction de technologies plus performantes lorsqu'elles y trouvent leur intérêt, soit à travers une réduction de leurs consommation d'énergie ou d'autres matières premières, soit par une amélioration de leur processus productif.

Mais il y a une limite lorsque l'effort demandé se traduit par un coût additionnel. Prenons le cas des technologies de captage et de stockage du carbone. Quand on construit une nouvelle centrale électrique à charbon, installer un système de captage et de stockage du carbone va avoir un coût et en même temps réduire la production. Pourquoi une entreprise privée ferait elle cet investissement ?

Il faut donc inévitablement une intervention publique ou un cadre de régulation et de gouvernance, soit par l'instauration d'une norme nationale ou internationale, soit par une autre forme de contrainte sur les émissions. S'agissant des émissions de gaz carbonique, je ne vois guère qu'une contrainte en terme de carbone s'appliquant à toutes les activités économiques, à travers un prix de la tonne de carbone émise, pour orienter les choix d'investissement et aussi pour stimuler la recherche et la diffusion de nouvelles technologies.

Je souscris enfin à ce qu'a dit Mr Saincy de la CGT sur la nécessité d'un système de contrôle et de vérification des bonnes pratiques et du respect des engagements pris par les entreprises.